Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260218-DB_260218_4-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 18 février 2026

Nombre de Conseiller ères en exercice : 23
Présent es : 17
Votant es : 21
Procurations : 4

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date du : 13/02/2025

Affichage en date du : 13/02/2026

Réception en préfecture en date du :

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Alain BENION et Liliane ROPARS, absents ; Christophe JAGU ayant donné procuration à Delphine COCHENNEC ; Raymond GELEOC ayant donné procuration à David ROULLEAU ; Claire CHARRIER ayant donné sa procuration à Marie-Noëlle SIEZA et Rozenn TALEC ayant donné procuration à Marie-Anne SOMDA.

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLAGEUL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février,

DB_2026-02-18-04 Amélioration de l'aire d'accueil camping-car : demande de subvention régionale

Rapporteure : Mme Stellane BRETON-ANJOT

Vu le code général des collectivités locales, particulièrement son article L2122-22 ;
Vu la délibération DB_2-2022 du 26 janvier 2022 donnant délégation au Maire et la délibération DB_2024-11-12-01 la modifiant ;
Considérant le besoin de remplacer la borne de service défectueuse de l'aire de camping-car et à cette occasion de définir un aménagement plus attractif ;
Considérant l'examen par les commissions mixtes communales

- "Concertation, Enfance-jeunesse, Tourisme & Transition" et "Affaires sociales, Santé, Séniors & Solidarités" du 10 février 2026 et
- « Affaires techniques, mobilités, espaces publics & énergies » et « Budget, vie économique, aménagement urbain & rural » du 11 février 2026 ;

Dans le cadre de l'appel à projets porté par la destination touristique « Cœur de Bretagne » et la Région Bretagne, la Ville a bénéficié d'un accompagnement réalisé par le groupement « Atelier d'architecture Nathalie Lespiaucq » et « FiConseils - François Bauduin » permettant de disposer d'un schéma de principe d'aménagement à partir duquel a été construit un projet de requalification de l'aire de service de camping-car et de ses abords (plan previsionnel en annexe).

En s'appuyant sur cette étude, la Ville a adressé le 14 janvier 2026 au Pays COB, pour avis, la demande de subvention qu'elle déposera auprès de la destination « Cœur de Bretagne » et de la Région Bretagne.

Le projet d'aménagement propose, par phases successives, de :

- **Requalifier l'entrée** : l'entrée de l'aire sera resserrée apportant plus de confidentialité
- **Améliorer l'organisation de l'accueil des camping-cars et développer les services aux usagers**
- **Changer la borne pour disposer d'une borne de services** moderne et plus fiable
- **Faciliter les interactions entre l'aire, les abords et le cœur de ville** pour accroître la fréquentation des commerces locaux, favoriser les mobilités douces et valoriser la nature aux alentours
- **Rendre plus attractive et singulariser l'aire d'accueil** en valorisant l'identité culturelle et patrimoniale de la Commune
- **Proposer un espace de détente pour les habitant es** et faciliter les rencontres avec les touristes par la création d'un espace plus naturel et de loisirs partagés

La dépense totale maximale a été estimée à 119 000 € hors taxe.
Il est sollicité un accompagnement au montant plafond de l'aide fléchée pour ce type de projet, soit 35 000 €.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260218-DB_260218_4-DE

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le programme prévisionnel « Requalification de l'aire de camping-cars » tel que présenté ;
- D'approuver l'intention de solliciter l'accompagnement de la destination touristique Cœur de Bretagne et de la Région Bretagne pour le financement de ce projet ;
- D'autoriser le Maire ou son sa représentant e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente décision et engager les crédits budgétaires correspondants.

Pour extrait conforme,
Le 19/02/2026

Le ou la secrétaire de séance
Jean-Yves FLAGEUL

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR